PETITES ANNONCES.

UNION Protectrice des Propriétaires, bureau 68 Champs-Elysées. Informations utiles fournies aux membres. 15 août—1m

A LOUER.

A LOUER.—Un Magasin spacieux, 91 rue Decatur et une maisonnette 134 rue St. Philippe. S'adresser au Commerce 97 rue Decatur. Occupation 1er octobre. 1août.

DEMANDES.

On demande—Bonne gardeuse des enfants, une personne parlant le français. S'adresser avec references au No. 60 rue Prytanée entre Thalie.

UN professeur d'une grande expérience demande une place en ville ou dans une famille à la campagne. S'adresser au No. 232 rue Poydras. 30 août—15t

Souscription toute privée.

ES savent d'un homme méritant, âgé, malade et dénué de tout. C'est un Français qui compte plus de quarante ans de Louisiane. Nous ferons connaître son nom aux personnes qui voudront bien venir en aide à quelque chose pour lui venir en aide, et nous donnerons son adresse à qui la demandera 1er août—

A VENDRE.

A VENDRE des pianos à $40 et $50. Payables $5 par mois. WERLEIN, 135 rue du Canal. 31août.

A vendre—Un CAFE et deux BILLARDS à vendre au No 228, marché Poydras. 18août—15t

A vendre—Un beau piano Pleyel, au bar gain, $175. P. Werlein, 135 rue du Canal. 1er août—1 m.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Martha Ann Wycoff, femme de Charles E. Nash.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans. No 18,608—Division D—Attendu que Charles A. Nash a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Charles E. Nash, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGREHAN,
31 août—31—4,9 sept Greffier.

Succession d'Augustin Vivant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans. No 18,598—Division E—Attendu qu'Augustin Vivant a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Augustin Vivant, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGREHAN,
29 août—29—3,7 sept Greffier.

Succession de Mellie Green.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans. No 18,603—Division D—Attendu que Jane Mollie Green, administratrice publique, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mollie Green, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEHAN, Greffier.
27 août—27,31—5 sept

Succession de Mlle Eliza Garrity.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans. No 18,578—Division C—Attendu que P. S. Walz, jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mlle Eliza Garrity, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEHAN,
25 août—25,29—sept, 3 Greffier.

Succession de Charles Bauschbach.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans—No 18,294—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (si elles existent) pour lesquelles le compte présenté par R. Maitre administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEHAN,
21août—21 25 30 Greffier.

Succession de Samuel Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans. No 18,540—Division D—Attendu que Mme Vve Matilde Moore a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Samuel Moore, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour

W. J. MCGEHAN,
20août—20,21,29. Greffier.

Succession de Louis Bechler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans—No 18,545—Division E—Attendu que Mme veuve Louis Bechler a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Bechler décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEHAN,
21 août—21 25 30 Greffier.

Succession de Charles C. Gaines, Fred Jordy et William Heel vs les créanciers et les créanciers de Charles C. Gaines & Co, consolidés.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,367—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par James W. Gaines, syndic des créanciers des insolvables et dessus, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

GEO. P. CAZELAR, Député-Greffier
26août—26 31 sept 5

Succession de Mme Julia F. Abbott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 18,762—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles L. C. Dupuy, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEHAN, Greffier.
24 août—24,28—2sept

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons; l'important est de s'en servir à temps.

TOUX persistante guérie.

"En 1857 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je fus condamné par les médecins. En dernier ressort, j'essayai du PECTORAL-CERISE D'AYER, et bientôt après, mes poumons se dégagèrent, le sommeil, si nécessaire à la réparation des forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL j'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERISE que je le dois. Je puis dire en toute sincerité qu'il m'a sauvé la vie.

HORACE FAIRBROTHER."

Rockingham, Vt., 15 Juillet, 1862.

Croup—Excellent une Mère.

"Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du croup; sa respiration devint si pénible qu'il semblait près de mourir; il en fut fait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER, dont il y avait un flacon dans la maison. Nous essayâmes à faibles doses, souvent répétées, et à notre grand joie, en moins d'une demi-heure, le petit malade respirait librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait sauvé la vie de mon cher! Juger de ma gratitude? A vous sincèrement,

MRS. EMMA GEDNEY."

139 West 126th St., New York, 16 Mai, 1863.

Bronchites.

"Je souffrais depuis huit ans des Bronchites; en vain j'avais essayé de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE D'AYER, que bonne inspiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri.

JOSEPH WALDEN."

Byhalia, Miss., 5 Avril, 1862.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.

PRÉPARÉ PAR

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Vendu par tous les Pharmaciens.

Médaille de Première Classe

DÉCERNÉE A

A. & H. MYERS,

de Philadelphie, Penn. pour le **Schwyhill Pure Malt Whiskey**, par le jury de l'Exposition Universelle de l'Industrie du Centenaire de Cotton. E. VERGNES, Agent,
Bureau rue Magazine, 80.
6 oct 65—1an Nlle-Orléans

GROS LOT

$150,000

DE LA

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

—

TIRAGE TRIMESTRIEL

EXTRAORDINAIRE

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 14 SEPTEMBRE 1886.

2,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

—

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

—

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000	$150,000
1 ... de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	300	30,000
200 Lots de	200	40,000
500 Lots de	100	50,000
1000 Lots de	50	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS:

100 Lots d'approximation de $300 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit 30,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit 10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit 7,500
2,279 Lots s'élevant à $522,500

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toutes être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

L'Edition hebdomadaire résumant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est rayée non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:

73 — 73

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lucas R. Moore et Co vs. Les héritiers de A. W. Moore jnr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans.—No 13,210.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, située dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Washington, Magazine et Sixième et mesurant quatre-vingt-neuf pieds de face à la rue Washington sur cent quatre-vingt pieds sept pouces et trois lignes du côté de la rue du Camp, et sur la ligne du côté opposé elle a une profondeur de cent vingt pieds cinq pouces et une ligne; plus elle court vers la rue du Camp trois pieds cinq pouces et une ligne, plus elle a une autre profondeur vers la rue Sixième de soixante pieds deux pouces et cent ligne jusqu'à sa ligne du fond, sur laquelle elle a une largeur de soixante-seize pieds cinq pouces; la dite portion de terre étant composée des lots Nos. 3, 5 et 6 et des lots Nos. 7 et 8 qui se trouvent au fond.

2° Deux terrains situés aussi dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington Camp, Magasins et Sixième, désignés comme lots Nos 9 et 26 du plan dressé par L. Richarson voyer, en date le 19 mars 1858, les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun trente pieds de front de face à la rue du Camp, sur cent soixante pieds en profondeur entre lignes parallèles, ensemble les droits, voies et servitudes qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient.

Les certains divisés ci-dessus ont été acquis par feu A. W. Moore jr. par un acte de Mr. Anderson dupuy, notaire en ville, le 24 mars 1860, et de Mme S. J. Bivens, d'après un autre acte passé pardevant le même notaire Barnett, le troisième jour d'octobre mil huit cent quatre-vingt dix.

Conditions—Comptant sur les deux.

THOMAS DUFFY,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 août—11,18,25—1,8,11 sept

George Sick vs. M. et Mme C. Hermann

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans. No 14,530—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encherre publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier district de cette ville, MARDI, le 14 sept. 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laharpe et Claiborne, mesurant quarante pieds de front de face à la rue Laharpe sur une profondeur de cent vingt pieds, plus elle a une autre profondeur de 15 pieds 9 pouces 3 lignes sur la ligne du côté de la rue Claiborne, et 15 pieds 9 pouces 3 lignes sur la ligne du côté opposé, ensemble les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant et quelque manière que ils soient, connus et inconnus, le dit lot étant marqué du numéro 12 du plan de Charles Gendron, arpenteur, daté le 15 février 1849, déposé dans le bureau de J. B. Desay, notaire en ville, et formant le coin des rues Laharpe et Authribite, le dit lot mesure vingt huit pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Laharpe sur cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 août—12 19 26—sept 2 9 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession Wm J. Castell, P. S. Willis Jr., administrateur, vs John J. O'Connor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans No 18,435—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 25 septembre 1886, à midi, des propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

Deux certains lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet formé par les rues Julie, Commerce, Notre Dame et Nouvelle Levée, désignés comme les numéros quatre et cinq, comme suit: Le dit lot de terre portant le numéro quatre sur un plan dressé, comme le numéro 47 du livre de plans de Gilbert, arpenteur, en date de M. Magher, ancien notaire en cette ville, et mesurant vingt deux pieds de face à la rue Julie, sur une profondeur de quatre vingt quatre pieds six pouces sur la ligne du côté du numéro cinq, et quatre vingt quatre pieds neuf pouces et quatre lignes sur la ligne du côté du numéro vingt et un pieds de large, et dans le fond.

Et l'autre lot de terre comme lot numéro cinq sur un plan dressé par le Sugg et déposé comme le notaire treize dans le livre de plans de L. Caire, ancien notaire en cette ville, et mesurant vingt trois pieds six pouces de face à la rue Julie, sur une profondeur et face à la rue Commerce de quatre vingt quatre pieds six pouces, et vingt trois pieds six pouces et une demi-ligne de largeur dans le fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent, droits, voies et avantages et dépendances qui y appartiennent.

Acquis par le défendeur de Marie Margaret Martin et entre conformément à un acte passé devant W. J. Castell, notaire en notaire le 30 mars 1883, titre enregistré au livre Land Vol. 28 de hypothèques.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24août—21 31 sept 7 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme A. Perrault vs Joseph A. Perrault

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans—No 18,195—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 14 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre situé sur le côté gauche du Chemin de Gentilly, mesurant quarante pieds de face sur le dit chemin de Gentilly, sur à peu près vingt deux arpents de profondeur dans ses environs, et bornée par le ruisseau suivant la ligne, séparant la propriété de Mme Veuve Bernard, ensemble sept, soixante-sept et soixante-trois centièmes d'un plan dressé par L. H. Harris, en mars 1859, et déposé en l'étude de E. Bonny, ancien notaire en cette ville, ensemble avec tous les droits, voies servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, ainsi que toutes les améliorations et bâtisses qui y trouvent, consistant en une maison de résidence, écurie, dépendances et enlèvages etc.

Acquis par le défendeur de la plaignante conformément à un acte passé pardevant E. Cambray, notaire le 23 février 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 août—14,21,28—sept 4,11,14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur améliorée sur l'Avenue St-Charles.

Muller Bros vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orleans, No 18,032—En vertu d'un ordre de vente en date du 2 août 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 septembre 1886, à midi, des propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

Douze certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les Avenues St. Charles et Broadway et les rues Chestnut et Carrollton désignées comme lots Nos 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23 sur un plan dressé par John F. Braun, voyer et architecte, en date du 14 mars 1882, et déposé au bureau de MM. Harry & O'Connor, ci-devant rue de cette ville, une copie du dit plan est annexée pour référence à un acte de vente de Mme Thérèse Phillipsen à John Muller, reçu par Joseph D. Taylor, notaire, le 26 mai 1882. Les dits lots se touchent et mesurent comme suit, savoir: Le lot No 14 forme l'encoignure des Avenues Broadway et St. Charles et mesure 30 pieds 2 pouces 3 lignes de face à l'Avenue St. Charles, 30 pieds de large sur la ligne du côté de l'Avenue Broadway et 150 pieds de profondeur du côté du numéro 15. Le lot No 15 a une profondeur de 153 pieds 6 pouces 2 lignes et de face à l'Avenue Broadway et 150 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne du lot numéro 15. Les lots 13, 16, 17, 18, 19 et 20 mesurent chacun 30 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à l'Avenue St. Charles, 30 pieds de large dans le fond, sur une profondeur comme suit:

Le lot numéro 13 a une profondeur de 150 pieds 11 pouces sur la ligne du lot No 14 et 150 pieds 7 pouces sur la ligne du lot numéro 16. Le lot numéro 16 a une profondeur de 148 pieds 3 pouces 7 lignes sur la ligne du côté du No 15 et 148 pieds 5 lignes sur la ligne du lot No 17. Le lot No 17 a une profondeur de 145 pieds 8 pouces 5 lignes sur la ligne du lot No 16 et 145 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne du lot No 18. Le lot No 18 a une profondeur de 143 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne du lot No 17 et 140 pieds 6 pouces 2 lignes sur la ligne du lot No 19. Le lot No 19 a une profondeur de 140 pieds 6 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot No 18 et 137 pieds 2 pouces sur la ligne du lot No 20. Le lot No 20 a une profondeur de 137 pieds 4 pouces sur la ligne du lot No 19 et 135 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 21.

Le lot No. 21 forme l'encoignure de l'avenue St. Charles et de la rue Chestnut, et mesure 30 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à l'avenue St. Charles sur 30 pieds de large dans le fond 132 pieds 6 pouces et 5 lignes de profondeur et faisant face à la rue Chestnut et 135 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot No. 20.

Les propriétés ci-dessus seront vendues sujettes à un bail expirant le 31 Octobre 1886.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Robert P. Upton, notaire.

THOMAS DUFFY,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 août 3, 10, 17, 24, 31—Sept 4.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE DE District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 26me jour de juin 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous mentionnée dans les termes et avec les chiffres suivants: Henry A. Dauer vs John H. Weydig—No 17 892—Division C.

Par motion de Branch K. Miller, avocat de la plaignante et en appliquant au demande de prévoir la lettre et les témoignages étant en sa faveur, il est ordonné, jugé et décrété que le défendeur H. a corrigé, le 7 juin 1886, soit confirmé, et que en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Helena A. Dauer, et contre le défendeur John H. Weydig, son époux demandant une séparation de propriété entre ladite plaignante et défendeur, son époux, et une dissolution de la communauté et étant entre eux. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que la Plaignante, Helena A. Dauer, obtienne un jugement et qu'elle se fasse créditer par John H. Weydig le somme entière de six cents dollars avec interêt à 5 par cent par an depuis le 15 octobre 1883 jusqu'à parfait paiement, en même temps que les frais du procès, avec la liée le privilège et le droit d'hypothèque accordé par la loi dans les affaires de ce genre aux femmes mariées.

Jugement rendu et signé le 28 juillet 1886.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce 21me jour de juillet en l'année du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.

M. A. MCDONNEL,
Sous-Greffier.
27 juillet—27 août—7,15

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry Seller vs Mme Mary Ann Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans—No 13,727—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade rue Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 septembre 1886, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Peristile, Peydras Cartandelet et Carroll, désigné par la lettre H sur un plan de Thompson, député voyer, du 15 mai 1848, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville.

Le dit lot mesure vingt six pieds un pouce de face à la rue Peristile, sur une profondeur de cent vingt sept pieds deux pouces et six lignes, entre lignes parallèles, acquis par le feu Abraham Levi de Jacobs à Frederic Insurance Company, pardevant Andrew Horto jr., notaire, le 24 décembre 1877.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Union, Carondelet, Perdido et Baronne, désigné par le No. 12 sur un plan dressé par Dumas, en date du 27 mai 1871 et déposé en l'étude de Felix Grima, notaire.

Le dit lot mesure vingt trois pieds sept pouces et quatre lignes de face sur la rue Union et vingt trois pieds six pouces et six 4ps lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent trente pieds six pouces et six 4ps lignes sur la ligne qui le sépare de la maison du lot No 10, sur la ligne vers la rue Baronne et cent onze pieds dix pouces et sept 8ps lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 14 et aussi onze pouces sur lot No 14 contenant au plus ci-dessus, étant les dites pouces comprenant sur la ligne qui sépare le dit lot No 14 du dit lot No 13 et mesure sur la rue Carondelet. Il est la même propriété que feu Abraham Levi a acquis de Mary Morgan, veuve de feu Charles Hatfield et als. par un acte passé pardevant N. B. Trist, notaire, en date du 21 février 1872.

THOMAS DUFFY,
Sherif Civil de la paroisse d'Orleans.
18 août—18 25—sept 1er 8 15 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du steamboat "Alice", etc.

D. C. McCan & fils, Hilton B. Muney et Franklin P. Muney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans—No 18,197—En vertu d'un pouvoir writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encherre publique, à la Bourse d'encan Arcade rue Magasins entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peristile, Peydras, St Charles et Carondelet désignés comme les numéros quatre et cinq, comme suit: Le dit lot portant le numéro quatre sur un plan dressé, comme le numéro 47 du livre de plans de Gilbert, arpenteur, daté de M. Magher, ancien notaire en cette ville, et mesurant vingt deux pieds de face à la rue Peristile sur une profondeur de quatre vingt quatre pieds six pouces sur la ligne du côté du numéro cinq, et quatre vingt quatre pieds neuf pouces et quatre lignes sur la ligne du côté du numéro vingt et un pieds de large et dans le fond.

Et l'autre lot de terre comme lot numéro cinq sur un plan dressé par le Sugg et déposé comme le notaire treize dans le livre de plans de L. Caire, ancien notaire en cette ville, et mesurant vingt trois pieds six pouces de face à la rue Julie, sur une profondeur et face à la rue Commerce de quatre vingt quatre pieds six pouces, et vingt trois pieds six pouces et une demi-ligne de largeur dans le fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent, droits, voies et avantages et dépendances qui y appartiennent.

Acquis par le défendeur de Marie Margaret Martin, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire en cette ville, le 16 février 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orleans.
18août—19,25—1,8 15,18sept.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Mary V. Bell, tutrice, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans—No 18,205—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 septembre 1886, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant et quelque manière que ils soient, connus et inconnus, le dit lot étant désigné par le numéro six du plan dressé par A. A. Delhomme, en date du 9 janvier 1887 déposé pour opinion à ce jour au bureau de C. Claudonnay, ancien notaire en cette ville. Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent comme suit: Le dit lot numéro six a une profondeur de 145 pieds 8 pouces 5 lignes sur la ligne du lot No 16 et 145 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne du lot No 1. Le lot No 16 a une profondeur de 143 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne du lot No 17 et 140 pieds 6 pouces 2 lignes sur la ligne du lot No 19. Le lot No 19 a une profondeur de 140 pieds 6 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot No 18 et 137 pieds 2 pouces sur la ligne du lot No 20. Le lot No 20 a une profondeur de 137 pieds 4 pouces sur la ligne du lot No 19 et 135 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 21.

Le lot No. 21 forme l'encoignure de l'avenue St. Charles et de la rue Chestnut, et mesure 30 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à l'avenue St. Charles sur 30 pieds de large dans le fond 132 pieds 6 pouces et 5 lignes de profondeur et faisant face à la rue Chestnut et 135 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot No. 20.

Les propriétés ci-dessus seront vendues sujettes à un bail expirant le 31 Octobre 1886.

Conditions—Comptant sur les lieux

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Robert P. Upton, notaire.

THOMAS DUFFY,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orleans.
3 août 3, 10, 17, 24, 31—Sept 4.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE DE District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 26me jour de juin 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessus mentionnée dans les termes et avec les chiffres suivants: Henry A. Dauer vs John H. Weydig—No 17 892—Division C.

Par motion de Branch K. Miller, avocat de la plaignante et en appliquant au demande de prévoir la lettre et les témoignages étant en sa faveur, il est ordonné, jugé et décrété que le défendeur H. a corrigé, le 7 juin 1886, soit confirmé, et que en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Helena A. Dauer, et contre le défendeur John H. Weydig, son époux demandant une séparation de propriété entre ladite plaignante et défendeur, son époux, et une dissolution de la communauté et étant entre eux. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que la Plaignante, Helena A. Dauer, obtienne un jugement et qu'elle se fasse créditer par John H. Weydig le somme entière de six cents dollars avec interêt à 5 par cent par an depuis le 15 octobre 1883 jusqu'à parfait paiement, en même temps que les frais du procès, avec la liée le privilège et le droit d'hypothèque accordé par la loi dans les affaires de ce genre aux femmes mariées.

Jugement rendu et signé le 28 juillet 1886.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce 21me jour de juillet en l'année du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.

M. A. MCDONNEL,
Sous-Greffier.
27 juillet—27 août—7,15

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Stock de Chemin de fer et d'Assurance.

Succession de Mme Louise Olympe Carrouche.

No. 18,233—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Bureau J. Sykes, encanteur—Bureau 46 rue Royale—Le SAMEDI, 11 septembre 1886, il sera vendu à l'encherre publique à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, r